

# ESPACE JEUNESSE

## Règlement intérieur

### PRESENTATION

L'Espace Jeunesse est un service municipal qui a pour mission de développer des actions d'animation, d'accompagnement et de prévention pour les jeunes de leur entrée en 6<sup>ème</sup> et jusqu'à leur 17 ans.

Pour les 17 - 25 ans, l'équipe d'animation est un appui pour la mise en place de projets.

C'est également, pour les 13 ans et plus un studio de répétition.

L'Espace jeunesse est un lieu d'écoute qui doit favoriser les échanges, les projets collectifs ou individuels, les pratiques culturelles et sportives.

### PUBLIC

L'Espace Jeunesse est ouvert, en priorité, aux Véliziens :

- 6<sup>ème</sup> - 17 ans

#### *Vacances scolaires*

Animations

Séjours

#### *Mercredis (hors vacances scolaires)*

Accueil libre

Ateliers

- Collégiens

#### *Mercredis (hors vacances scolaires)*

Aide personnalisée pour les jeunes en difficultés scolaires.

#### *Lundis, mardis, jeudis, vendredis*

Aide aux devoirs

- 13 ans et plus (Véliziens et extérieurs)

#### *Du mardi au samedi*

Studio de répétition

- 17 - 25 ans

#### *Du lundi au vendredi*

Rencontre avec les animateurs pour de l'aide aux projets

### FONCTIONNEMENT

- Horaires d'ouverture

#### *Animations vacances scolaires*

Du lundi au vendredi : 9h - 18h

Les horaires peuvent varier en fonction des activités.

#### *Mercredis (hors vacances scolaires)*

A la carte de 14 h à 18h

#### *Studio de répétition*

Mardi, jeudi, vendredi : 18h - 24h

Mercredi : 14h - 24h

Samedi : 14h - 22h

#### *Secrétariat*

Du lundi au vendredi : 9h - 12h30  
& 14h - 18h30

- Inscriptions

#### *A l'Espace Jeunesse*

L'inscription est gratuite, elle se fait à l'aide du dossier d'inscription disponible à l'Espace Jeunesse.

Elle se renouvelle à chaque rentrée scolaire.

Tout changement de situation doit être signalé immédiatement.

L'inscription à l'Espace Jeunesse conditionne l'inscription aux activités et la réservation des créneaux du studio de répétition.

#### *Aux activités*

L'inscription se fait obligatoirement à l'Espace Jeunesse. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, Mail... Elle est effective dès que la somme due pour l'activité est acquittée.

#### *Pour réserver un créneau du studio de répétition*

L'inscription se fait en deux temps :

1. Réservation d'un créneau de répétition auprès des animateurs studio, 48h à l'avance.
2. Paiement du créneau auprès du régisseur à l'Espace Jeunesse.

- Annulation

L'Espace Jeunesse s'engage à prévenir les familles 48h à l'avance en cas d'annulation d'activité et le remboursement sera effectué.

Aucune activité ne fera l'objet de remboursement, excepté en cas d'absence justifié (par un certificat médical) ou si l'absence est signalée 1 semaine avant pour la période estivale ou 48h à l'avance pour toutes les autres périodes.

- Responsabilité

L'espace Jeunesse ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels ou de tout objet de valeur.

### REGLES DE VIE

L'Espace Jeunesse ne peut tolérer un comportement d'irrespect vis-à-vis d'autrui (insultes, violences physiques, ...). Le respect du matériel est exigé et passe par le rangement après utilisation et la propreté des locaux (cours comprises).

Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool dans les locaux de l'Espace Jeunesse, du studio de répétition ou pendant les activités. D'une manière générale, le public doit se conformer à la loi en matière de stupéfiants et de produits toxiques.

L'usage du téléphone portable ou de tout outil multi média (consoles de jeux portables, MP3, lecteur de CD portable...) ne sera pas toléré pendant les activités.

L'accès des animaux est interdit dans les locaux de l'Espace Jeunesse.

Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suspension temporaire ou définitive de l'accès à l'Espace Jeunesse.